

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 401/2024
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement saisonnier d'activité avec :

- Madame Lucie GAY, en tant qu'agent d'accueil et d'animation, du 1er septembre 2024 au 30 septembre 2024.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Madame Suzy BOISSELEAU, en tant qu'assistante développement économique, du 26 août 2024 au 25 août 2025,
- Madame Sarah TAMISIER, en tant qu'institutrice ADS, du 7 septembre 2024 au 31 octobre 2024,
- Monsieur Joris RAOUL en tant qu'agent polyvalent de maintenance des bâtiments du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024.

Fait à Jonzac

Le **26 AOUT 2024**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex